

L'ENGAGEMENT DE L'ACAT

- > Combattre la torture
- > Abolir les exécutions capitales
- > Protéger les victimes

Dans le monde entier. Pour qui que ce soit.

Sans distinction idéologique, ethnique ou religieuse.

En toute indépendance. Unis dans l'œcuménisme.

CONTACT LOCAL

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR L'ACAT
Jean-Luc Martin au : 01 40 40 42 43
ou jeanluc.martin@acatfrance.fr
ou sur le site de l'ACAT-France :
www.acatfrance.fr

AGIR EST EFFICACE

Sayed Perwiz Kambakhsh a été gracié



Sayed Perwiz Kambakhsh, 23 ans, étudiant en journalisme à l'université de Balkh et reporter pour le journal « Jahan-e-Naw » (Le Monde nouveau), avait été condamné à mort le 22 janvier 2008 à l'issue d'un procès à huis clos et sans avocat. Il était accusé de "blasphème et diffusion de propos diffamatoires à l'encontre de l'islam" pour avoir téléchargé et fait circuler un article remettant en cause le rôle des femmes dans l'islam.

Alors que sa condamnation à mort avait été commuée en une peine de vingt ans d'emprisonnement en octobre 2008, il a été libéré après avoir bénéficié d'une grâce présidentielle en septembre 2009. Toutefois, par peur de représailles, il a été accueilli par un pays tiers.

CHAQUE ANNÉE, GRÂCE À NOTRE ACTION,
NOUS METTONS FIN AU CALVAIRE
DE PLUS DE 200 PERSONNES

A C A T France

AGIR. PRIER. VIVRE L'ŒCUMÉNISME

NOTRE ENGAGEMENT

- > Lutter contre la torture
- > Abolir les exécutions capitales
- > Protéger les victimes
- > Vivre l'œcuménisme

NOTRE FORCE

- 9 265 adhérents
- 15 000 donateurs
- 40 000 sympathisants
- 400 groupes en France
- Un réseau mondial de 28 ACAT

NOTRE ACTION

- > Mobiliser les chrétiens
- > Sensibiliser le grand public
- > Agir par la force de nos signatures
- > Faire pression sur les gouvernements

PAYS POUR LESQUELS L'ACAT-FRANCE
EST INTERVENUE EN 2008



NOTRE FIERTÉ

- Contribuer chaque année à mettre fin au calvaire de plus de 200 personnes.
- Agir indépendamment de toute pression, de tout préjugé, de toute discrimination.
- Être des chrétiens engagés pour le respect de la dignité humaine.

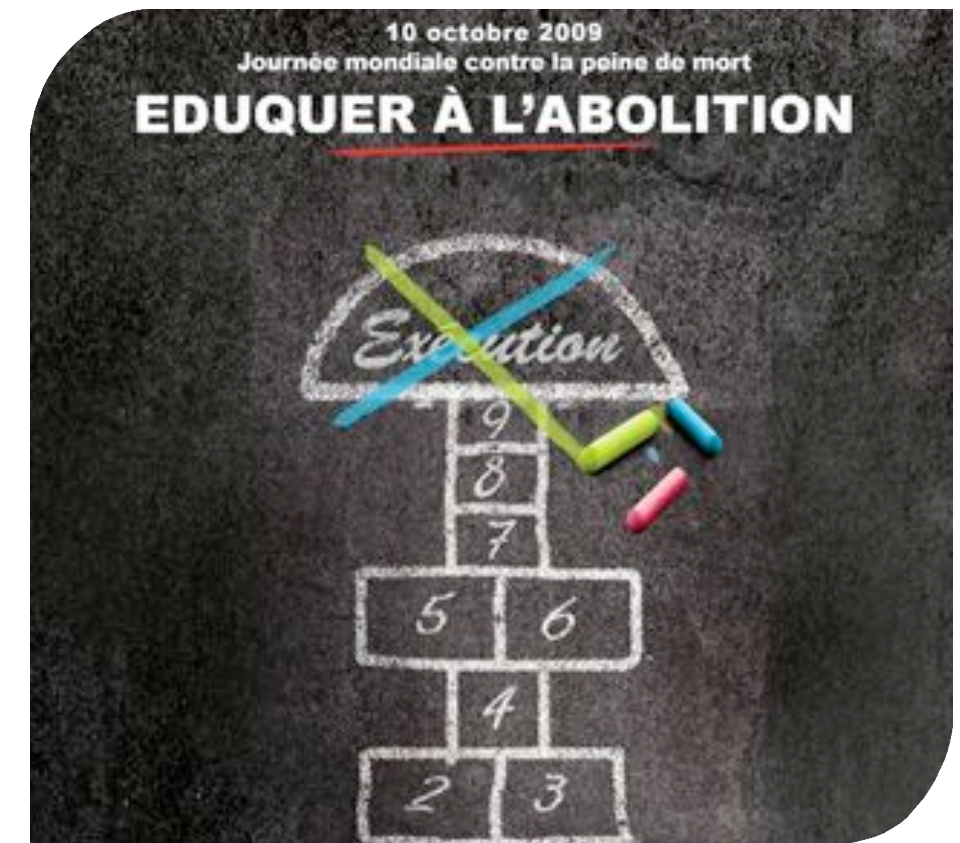
www.acatfrance.fr



AGIR

avec l'Appel du mois de l'ACAT France

OCTOBRE 2009



PEINE DE MORT

HALTE À L'EXÉCUTION DE MINEURS

A l'occasion de la Journée mondiale
contre la peine de mort du 10 octobre,
l'ACAT-France appelle à l'arrêt des
exécutions de mineurs dans le monde.

..... ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE

7, rue Georges-Lardennois 75019 Paris
Tél. 33 (0)1 40 40 42 43 • Fax 33 (0)1 40 40 42 44 • Mail acat@acatfrance.fr • Site web www.acatfrance.fr

PEINE DE MORT HALTE À L'EXÉCUTION DE MINEURS

ECPM
Secrétariat exécutif
Coalition mondiale contre
la peine de mort
3, rue Paul Vaillant Couturier
92320 Châtillon

A le

Comme chaque année, à l'initiative de la Coalition mondiale contre la peine de mort, les abolitionnistes à travers le monde célébreront, le 10 octobre, la Journée mondiale contre la peine de mort.

PROMOUVOIR L'ABOLITION

L'abolition de la peine de mort a fait des progrès remarquables en un quart de siècle et laisse entrevoir la perspective d'une abolition universelle encore inimaginable il y a quelques années. Aujourd'hui, 100 pays ont supprimé la peine de mort de leur législation nationale et 40 autres ont cessé de l'appliquer.

Pourtant, 58 pays continuent de recourir à la peine capitale. Au cours de l'année 2008, Amnesty International a recensé 2 390 exécutions dans 25 pays. Ces chiffres, qui ne reflètent que les exécutions dont l'association a eu connaissance, sont probablement bien en deçà de la réalité.

Chaque année, le 10 octobre, des organisations et des citoyens se mobilisent dans le monde entier pour rappeler que :

- le droit à la vie est inaliénable ;
- la peine de mort est irréversible et peut être appliquée à des innocents ;
- la peine de mort n'a pas plus d'effet sur le taux de criminalité que toute autre punition ;
- la peine de mort est un acte de vengeance qui légitime la violence d'État ;
- la peine de mort est discriminatoire et frappe le plus souvent les personnes démunies, les malades mentaux, et les personnes issues de minorités raciales, ethniques ou religieuses ;
- dans la grande majorité des cas, la peine de mort est prononcée à la suite de procès inéquitables ou sur la base d'« aveux » obtenus sous la torture.

DES MINEURS CONDAMNÉS À MORT

Les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme interdisent d'appliquer la peine capitale à toute personne qui était âgée de moins de dix-huit ans au moment des faits qui lui sont reprochés.

« Les traités internationaux interdisent d'appliquer la peine capitale à toute personne qui était âgée de moins de dix-huit ans au moment des faits qui lui sont reprochés »

Cette interdiction est inscrite dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention américaine relative aux droits de l'homme et la Convention relative aux droits de l'enfant. Un petit nombre de pays continuent toutefois d'exécuter des mineurs délinquants.

A l'occasion de la Journée mondiale contre la peine de mort du 10 octobre 2009 et alors que sera célébré en novembre le 20ème anniversaire de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, les membres de la Coalition mondiale contre la peine de mort, dont l'ACAT fait partie, appellent à l'arrêt des exécutions de mineurs dans le monde.

ZOOM

DES MINEURS CONDAMNÉS À MORT ET EXÉCUTÉS

En 2007, onze personnes mineures au moment du crime pour lequel elles ont été condamnées ont été exécutées : huit en Iran, deux en Arabie saoudite et un au Yémen. En 2008, au moins huit mineurs ont été exécutés en Iran selon Amnesty International et au moins 140 autres étaient dans les couloirs de la mort, selon l'organisation Stop Child Executions. Au premier semestre 2009, au moins cinq mineurs ont déjà été exécutés : trois en Iran et deux en Arabie saoudite. Au Soudan, quatre adolescents de 17 ans seraient actuellement jugés pour avoir participé aux attentats de Khartoum, tandis qu'un mineur âgé de 17 ans et un autre, qui serait âgé de 16 ans, auraient été condamnés à mort en juillet et août 2008 selon le Rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'homme au Soudan.

Intervenez avant le 9 novembre 2009

Complétez et signez la lettre d'action ci-jointe.

Merci de l'expédier à l'adresse qui y figure.

AFFRANCHIR À prix euros

MODE D'EMPLOI

Aujourd'hui, des mineurs continuent à être condamnés à mort ou exécutés en Arabie Saoudite, en Iran, au Soudan et au Yémen.

Pourtant, la Convention internationale relative aux droits de l'enfant rappelle que « ni la peine capitale ni l'emprisonnement à vie sans possibilité de libération ne doivent être prononcés pour les infractions commises par des personnes âgées de moins de dix-huit ans » (art.37).

A l'occasion du 20ème anniversaire de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant et de la Journée mondiale contre la peine de mort, j'appelle les autorités d'Arabie saoudite, d'Iran, du Soudan et du Yémen à respecter leurs engagements internationaux et à ne plus exécuter de mineurs.

Signature

Nom :

Adresse :

L'ACAT-France est affiliée à la Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture, ayant statut consultatif auprès des Nations unies, du Conseil de l'Europe, de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples.

Soyons toujours plus nombreux à agir !

SOUTENEZ L'ACAT

- Je souhaite être adhérent**
 Adhésion "action" de bienvenue (avec le magazine d'information et les lettres d'intervention) 36 euros, soit **3 euros par mois** !
 Adhésion "participation" de bienvenue (sans le magazine ni les lettres d'intervention) 24 euros, soit **2 euros par mois** !
- Je souhaite effectuer un don de :** euros
- Je souhaite recevoir, sans engagement de ma part et de façon confidentielle, des informations sur les legs et donations.**

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Tél. _____

À partir de la deuxième année, l'adhésion individuelle est de 68 euros (52 euros sans abonnement au *Courrier de l'ACAT* et aux lettres d'intervention). Si cette somme est trop importante pour vous, ceci ne doit pas être un obstacle. Il existe des cotisations de principe à tarif très bas.

Règlement par chèque à l'ordre de ACAT-France. Je pourrai déduire de mon impôt 66% de mon don et de mon adhésion (déduction faite des 12 euros d'abonnement au magazine).

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de suppression et de rectification de vos données personnelles. Vous pouvez demander qu'elles soient réservées à l'usage exclusif de l'ACAT.

PRIER AU CŒUR DE L'ACTION LES HOMMES VONT À TOI

Seigneur, les hommes vont à toi dans leur misère
Et demandent du secours, du bonheur et du pain.
Tous font ainsi, païens et chrétiens.

Seigneur, les hommes vont à toi, dans ta faiblesse,
Te trouvent pauvre et méprisé, méconnu et trahi ;
Et c'est ainsi que tu vas vers leur détresse.

Seigneur, prends-moi par la main,
Que je puisse moi aussi aller comme toi, avec toi,
Vers mes frères.

PASTEUR DIETRICH BONHOEFFER

Chaque mois, retrouvez une prière pour accompagner vos actions. Vous pouvez aussi vous rendre sur www.nuitdesveilleurs.com rubrique « Des mots pour prier »